

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2024 peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

I – BUDGET PREVISIONNEL 2024 : BUDGET GENERAL

A) Les orientations principales

Le budget 2024 est établi dans le souci de garantir le maintien des grands équilibres financiers de la ville, en identifiant les ressources qui permettent d'assurer le financement des dépenses d'équipement. Il prend en compte, bien sûr le contexte économique et les défis auxquels doit faire face chaque acteur économique, notamment la hausse des dépenses énergétiques et l'inflation.

2024 sera majoritairement consacré aux grands projets du mandat, en effet la médiathèque, le terrain synthétique, la fin de la promenade et le réaménagement de la Place des Cordeliers verront le jour.

La dynamique de PARIS 2024 jeux olympiques et para-olympiques sera relayée sur le territoire communal par la mise en place d'une politique sportive ambitieuse et l'organisation d'évènements sportifs.

2024 sera aussi l'année de la mémoire avec la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de la ville et l'organisation d'un concert « pour la réconciliation » avec l'orchestre philharmonique de BADEN-BADEN.

II -La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les rémunérations du personnel municipal, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers encaissés et à diverses subventions.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Par principe de prudence, les dépenses se doivent d'être inscrites en fourchette haute et les recettes estimées en fourchette base.

A) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023
011	Charges à caractères générales	3 431 370,00 €	3 404 100,00 €	-0,79%
012	Charges de personnel	3 560 000,00 €	3 820 000,00 €	7,30%
014	Atténuation de produits	375 800,00 €	375 800,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courantes	859 823,00 €	711 836,00 €	-17,21%
66	Charges financières	96 500,00 €	97 000,00 €	0,52%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	
	Total dépenses réelles	8 326 493,00 €	8 411 736,00 €	1,02%
68	Dotation aux provisions	15 000,00 €		
042	opérations d'ordres entre sections	399 900,00 €	384 900,00 €	
023	virement à la section d'investissement	2 088 279,00 €	1 918 164,00 €	-8,15%
	TOTAL DE DEPENSES	10 829 672,00 €	10 714 800,00 €	-1,06%

► **Le chapitre 011 : charges à caractère général** prend donc en compte l'effet inflationniste, accorde des crédits à l'entretien des biens, des équipements, des réseaux et du matériel mais dans l'ensemble garde le niveau du budget 2023. Les crédits de démolition des friches qui en vertu des principes comptables reposent sur la section de fonctionnement sont reconduits en 2024. Les travaux de démolition de l'ex-piscine municipale ont débutés fin février. L'énergie sera encore une dépense importante de la section de fonctionnement 2024, les tarifs de notre marché électricité sont en baisse, sauf l'éclairage public qui lui repart à la hausse, mais nous ne serons certainement plus éligibles aux dispositifs d'aides de l'Etat. Il est donc important et justifié de conserver les mesures de modération actuelles.

La démarche de transition écologique de la ville se reflètera aussi sur le fonctionnement avec outre la démolition de friches des crédits consacrés à la mise en œuvre du décret tertiaire qui nous

servira à décliner un plan d'intervention pour répondre à nos obligations de décarbonisation et de transition énergétique.

Des crédits seront aussi attribués au titre du dispositif « Petites Villes de Demain », afin de réaliser un atlas de la biodiversité, de travailler sur l'obtention du label « Ville Amie des Aînés » et pour la gestion interne des programmations des autres projets inscrits dans la convention.

2024 sera aussi une année riche en manifestations ce qui engendrera forcément des frais en communication et en réception.

► **Le Chapitre 012 : charges de personnel**, prendra en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technique), et les mesures nationales (augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, augmentation du SMIC et la prise en compte des mesures salariales de 2023 en année pleine). De nombreuses décisions gouvernementales, sans compensation financière, viennent donc désormais impacter l'évolution de la masse salariale.

Nos employés bénéficient du maintien des avantages sociaux (tickets restaurant, participation garantie maintien de salaires, ticket mobilité, CNAS...) et la collectivité a créé pour 2024 un forfait mobilité durable qui encourage le co-voiturage et les déplacements en mobilité douce. Notre convention de médecine du travail a fait l'objet d'un renouvellement début 2024, mais le tarif le plus compétitif nous conduit à un doublement de la cotisation.

On retrouve également la création de deux postes d'Assistant de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour renforcer le service de Police municipale. La création d'un poste de secrétariat et d'un directeur adjoint pour les services techniques de la ville.

L'accent est mis également sur la formation des jeunes avec 5 contrats d'apprentissage.

► **Au Chapitre 65 : autres charges de gestion courante** : la subvention au CCAS est maintenue pour lui permettre de mener à bien ses actions d'accompagnement des plus fragiles. Le budget annexe du Foyer logement bénéficiera lui d'une subvention de fonctionnement de 5 500 € pour permettre l'équilibre de sa section de fonctionnement. La participation au financement du SDIS est de 301 836 € en 2024. L'enveloppe globale allouée aux subventions aux associations sera maintenue par rapport au budget 2023. Cependant le montant alloué au monde associatif augmente de manière indirecte notamment par la hausse de l'énergie des salles communales qui leur sont mis à disposition et le personnel qui intervient souvent après ou avant les manifestations.

► **Au Chapitre 66 : charges financières** : intégrera le remboursement de l'emprunt conclu en 2023 pour un montant de 600 000 € et la provision pour les emprunts inscrits en financement de la section d'investissement 2024. Enfin même si ceux-ci ne seront pas fait intégralement, le principe de sincérité budgétaire nous impose de prévoir au budget les moyens de faire face à l'intégralité de l'emprunt inscrit.

Le virement à la section d'investissement sera de 1 918 164 € en 2024.

B) Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023
70	Produits des services	490 251,00 €	485 928,00 €	-0,88%
73	Impôts et taxes	910 933,00 €	900 933,00 €	-1,10%
731	Fiscalités locales	4 243 423,00 €	4 310 000,00 €	1,57%
74	Dotations et participations	2 119 740,00 €	2 076 500,00 €	-2,04%
75	Autres produits de gestion courantes	1 047 350,00 €	1 045 000,00 €	-0,22%
013	Atténuation de charges	- €	25 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
	Total recettes réelles	8 811 697,00 €	8 843 361,00 €	0,36%
042	opérations d'ordres entre sections	188 500,00 €	138 300,00 €	
002	Excédent antérieur reporté	1 829 475,00 €	1 733 139,00 €	-5,27%
	TOTAL DES RECETTES	10 829 672,00 €	10 714 800,00 €	-1,06%

► **Le Chapitre 70 : les produits des services** intègre les produits issus de la fréquentation de certains sites et services (Hôtel-Dieu, salles communales, cantines, Ecole de musique...) mais aussi les redevances d'occupation du domaine public, les concessions du cimetière et les reversements de l'EPCI Bresse Louhannaise Intercom' au titre des mises à disposition de personnel et de la convention de prestation de services.

Les tarifs municipaux des services à la population n'augmenteront pas en 2024 (comme depuis 2017) et ceci malgré une hausse des coûts de fonctionnement.

► **Au chapitre 73**, figurent les reversements de la Communauté de communes (attribution de compensation et FPIC).

► **Au chapitre 731** : Les recettes fiscales 2023 prennent en compte uniquement l'évolution des bases des taxes foncières qui doivent augmenter de 3,86 %, en référence à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, conditions définies par la loi de finances de 2018.

La ville de Louhans n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2024

Les taux d'impôts de la ville de Louhans en 2024 seront donc les suivants :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	43,29 %	43,29 %
Taxe sur le foncier non bâti	52,31 %	52,31 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	19,47 %	19,47%

Les droits de mutations sont estimés avec prudence dans ce budget 2024 en raison de l'évolution du marché de l'immobilier.

► **Au chapitre 74** : Les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues au moment du vote du budget.

Dans l'attente de leur notification officielle, la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation de Péréquation, ainsi que les compensations de fiscalité ont été inscrites dans des enveloppes proches de la réalisation N-1.

► Les résultats de l'exercice 2023 permettent d'inscrire au budget 2024 un report de 1 733 139 € après 1 829 475 € l'année précédente, preuve de la situation financière confortée de la ville.

III- La section d'investissement :

A- Dépenses d'investissement :

		INVESTISSEMENT BP 2024					
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
111	acquisition immobilière	2 550,00	300 000,00	1068	affection resultats		1 212 909,00
112	Achat de matériel	192 919,00	248 783,00	112	Achat de matériel	34 999,00	
113	travaux dans les écoles	1 112,00	5 000,00	113	travaux dans les écoles		
1131701	AP Ecole Nelson Mandela	106 111,00		1131701	AP Ecole Nelson Mandela	478 071,00	
114	batiments culturels	34 829,00	425 000,00	114	batiments culturels		
1142201	AP médiathèque		2 286 399,00	1142201	AP médiathèque		393 915,00
115	batiments terrains de sports	134 257,00	160 000,00	115	batiments terrains de sports	43 000,00	30 000,00
1152301	AP terrain synthétique		1 000 000,00	1152301	AP terrain synthétique		320 037,00
116	autres batiments	306 813,00	85 000,00	116	autres batiments	44 976,00	4 130,00
117	voirie et réseau	330 267,00	120 000,00	117	voirie et réseau	329 358,00	
1172101	AP mobilités douces	326 294,00		1172101	AP mobilités douces	226 701,00	
1172301	AP place des Cordeliers		320 752,00	1172301	AP place des Cordeliers		79 882,00
10	versement FCTVA		8 920,00	1022	FCTVA		620 000,00
204	participations	163 500,00	122 124,00	10226	taxe aménagement		20 000,00
165	cautions	750,00	1 000,00	13	subvention GFP de rattachement	3 877,00	
1641	remb k emprunt		435 000,00	165	cautions		1 000,00
	provision remb K		15 750,00	1641	Emprunt		1 200 000,00
	nouveaux empunts				emprunt d'équilibre		700 000,00
	total dépenses réelles	1 599 402,00	5 533 728,00		total recettes réelles	1 160 982,00	4 581 873,00
O40	transferts entre sections		138 300,00	O21	virement de la section de fonctionnement		1 918 164,00
O41	opérations patrimoniales		206 282,00	O40	transferts entre sections		384 900,00
	total dépenses d'ordre		344 582,00	O41	opérations patrimoniales		206 282,00
	total dépenses de l'exercice		5 878 310,00		total recettes d'ordre		2 509 346,00
	restes à réaliser		1 599 402,00		total recettes de l'exercice		7 091 219,00
001	déficit reporté		774 489,00		restes à réaliser		1 160 982,00
				001	excédent reporté		
	TOTAL INVESTISSEMENT		8 252 201,00		TOTAL INVESTISSEMENT		8 252 201,00

La ville a développé une gestion pluriannuelle par le vote d'autorisations de programmes qui permettent d'améliorer la transparence financière de la collectivité en apportant de la visibilité sur l'avancement des opérations importantes et qui sont aussi des outils de pilotage financier permettant de mettre en réelle adéquation les recettes et les dépenses notamment par une mobilisation adaptée de l'emprunt.

Aussi au budget 2024 figureront les crédits de paiements des autorisations de programmes suivantes

Autorisations de programmes	Crédits de paiements 2024
Médiathèque	2 286 399 €
Terrain synthétique	1 000 000 €
Place des Cordeliers	320 752 €

Trois axes majeurs se dégagent parmi les principaux projets 2024 :

- *Le renforcement, la modernisation de l'offre culturelle et la préservation du patrimoine*

- La construction de la médiathèque sera le projet phare de cette année. Elle est issue d'un partenariat innovant entre la ville, la Région et la SNCF, qui vise à réinventer les gares en leur donnant une activité complémentaire.

- Inscription d'une somme de 300 000 € pour l'acquisition éventuelle des bâtiments de l'ancien cinéma

- Travaux d'accessibilité et de mise en valeur du musée municipal : 350 000 €

- Etudes préliminaires sur le théâtre et aménagement de la cour : 75 000 €

- *Modernisation et développement de l'offre sportive*

- En 2024, année olympique, la ville se dotera d'un terrain synthétique, équipement innovant désiré par les associations sportives.

- Construction d'un city stade : 105 000 € : il complétera l'offre de nouveaux équipements, (aire de fitness, terrain basket 3*3 ; inscrits en reste à réaliser 2023)

- *Protection de l'environnement et cadre de vie :*

- Acquisition de poubelles de tri sélectif pour équiper le centre-ville et les services de la ville : 78 383 €

- Armement de la police municipale : 10 000 €

- Extension et modernisation de la vidéo-protection (programme pluriannuel) : 20 000 €

- Maîtrise d'œuvre et études préliminaires pour travailler sur les aménagements urbains du centre-ville et le plan d'accessibilité de la voirie afin de préparer l'exercice 2025 : 100 000 €

- Subvention d'équipement au budget annexe de la Résidence autonomie pour lui permettre de financer les travaux d'aménagement du terrain libéré par la démolition : 115 000 €

Le budget 2024 reflète la volonté et la capacité d'investissement de la ville puisqu'il porte les dépenses nouvelles à **5 533 728 €**.

B) Recettes d'investissement :

L'investissement est financé par les fonds propres, autofinancement communal, les subventions et l'emprunt.

Dans le cadre de notre gestion pluriannuelle et prévisionnelle, il a été déterminé de consacrer la part d'autofinancement communal aux investissements récurrents et de limiter le recours à l'emprunt au financement des grands projets structurants du mandat.

Les subventions ne peuvent être inscrites que lorsqu'elles sont notifiées. Sur les autorisations de programme, elles sont évaluées en fonction des prévisions d'encaissement de façon à avoir une vue la plus juste des équilibres financiers et de la trésorerie.

Sont donc inscrits au budget 2024 :

- **143 915 €** sur une subvention de **179 894 € de DSIL 2021** au titre de la construction de la médiathèque
- **250 000 €** sur une subvention de **500 000 € du Conseil Départemental 71** pour la construction de la médiathèque
- **30 000 €** au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'un city stade
- **195 037 €** sur une subvention de **325 062 € de DSIL 2023** pour la construction d'un terrain synthétique
- **125 000 €** sur une subvention de **250 000 € du Conseil Départemental 71** pour la construction d'un terrain synthétique
- **79 882 €** solde de la **DETR** d'un montant de **114 117 €** sur la place des Cordeliers

Des demandes de subventions sont encore en cours, elles seront inscrites lors de leur notification, et le montant retiré de l'emprunt d'équilibre. Ceci-ci est inscrit à hauteur de 1 900 000 € au budget 2024.

Un remboursement au titre du FCTVA est attendu en 2024 à hauteur de 620 000 €.

Les recettes provenant de la taxe d'aménagement sont évaluées à 20 000 €.

C) Equilibres financiers et gestion de la dette :

1) Ratios :

	Montant	LOUHANS- CHATEAURENAUD ratios par habitants
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	7 910 936,00 €	1 183
Recettes réelles de fonctionnement	8 441 961,00 €	1 262
Produits des impôts locaux	3 950 000,00 €	590
Dotations globales de fonctionnement	1 023 000,00 €	153
INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement brut	6 671 710,00 €	998
<u>Encours de la dette</u> <i>* tous budgets confondus</i>		
Capital restant dû au 1er janvier 2024	3 748 355,00 €	560
Montant des annuités pour 2024	547 750,00 €	82
*selon article R2313-1 du CGCT		

2) Evolution de l'endettement :

La structure de la dette se compose désormais de 10 prêts, dont 2 prêts à taux variable. Un contrat arrive à échéance en 2024, un autre en 2025. L'ensemble des prêts à taux variable est capé et répond ainsi aux exigences de la charte GISSLER.

Le recours à l'emprunt 2023 a été de 600 000 €, sur une durée de 10 ans au taux de 3,96 % (sur une inscription de 1 900 000 € au BP 2023).

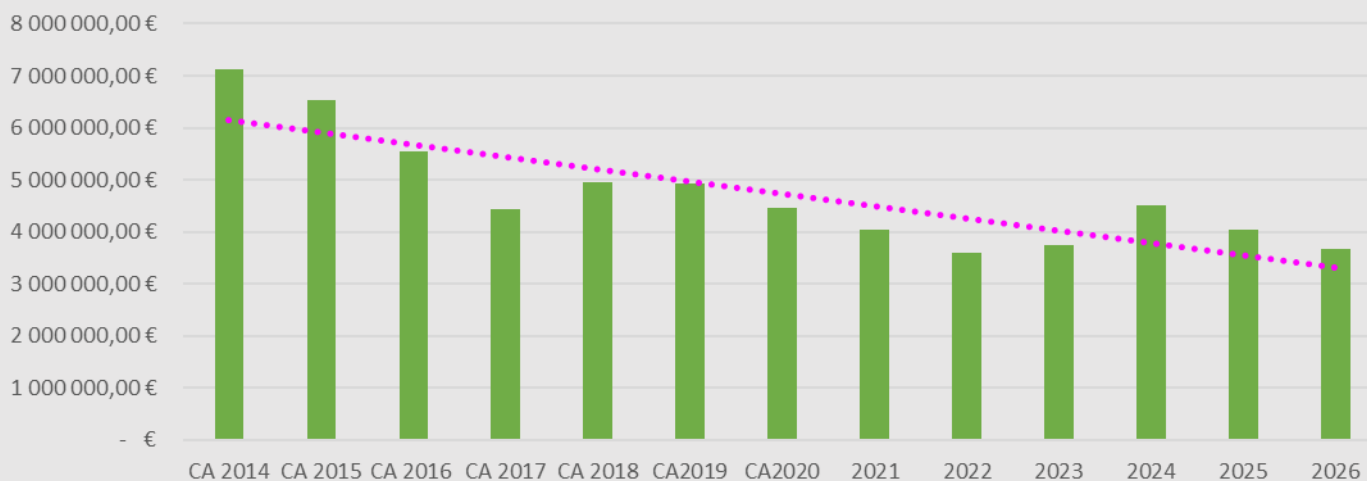
Au 1^{ER} janvier, l'encours de la dette est de 3 748 355,54 €.

Au budget 2024 est inscrit un recours possible à l'emprunt d'équilibre de 1 900 000 € également, auquel il sera fait appel en fonction des besoins de financement, selon l'avancée des projets et l'obtention de subventions.

Ce recours à l'emprunt est tout à fait supportable pour la collectivité avec des ratios bien inférieurs à ceux de sa strate et des niveaux d'alerte. Ainsi le taux d'endettement fin 2023 est de 5,92 % alors que le taux maximal conseillé est de 20 %.

L'emprunt est par ailleurs uniquement orienté sur les projets structurants.

Profil d'extinction de la dette (avec recours à de nouveaux emprunts)



Conclusion :

Le Compte financier est un constat réel des finances de la collectivité et le budget primitif est une prévision réaliste visant à garantir les grands équilibres financiers, prévision qui s'appuie sur deux grands axes : maîtrise de notre fonctionnement et maintien de nos investissements

Le budget 2024 porte un programme d'investissement ambitieux. En effet fin 2023 on dénombre déjà 8 361 571, 85 € de dépenses d'investissement : plus de 56 % ont été autofinancées et plus de 35% ont été subventionnées.

Cette conduite raisonnée nous permet aussi de tenir un engagement fort : NE PAS AUGMENTER LA FISCALITE, ce sera encore le cas en 2024.

Conscient des efforts demandés à chacun et des difficultés de vie actuelle, et avec la volonté d'être au plus près des habitants nous maintenons aussi en 2024 les tarifs des services essentiels à la population.

Ce n'est donc pas de l'autosatisfaction mais le fait d'un travail conséquent mené par l'équipe de la majorité et nos services municipaux depuis 2014.

2024 : les chiffres clés

- ✓ **8 361 571,85 € d'investissements autofinancés à 56% sur la période 2020-2023**
- ✓ **5 533 728 € d'investissements supplémentaires inscrits au BP 2024**
- ✓ **Une épargne brute de 1 481 388 €**
- ✓ **Des tarifs des services à la population maintenus**
- ✓ **Des taux d'imposition inchangés : engagement reconduit pour la 10^{ème} année**

IV – BUDGET 2024 CAMPING MUNICIPAL – PORT - AIRE DE CAMPING-CAR

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 51 873 € avec un report excédentaire de 13 818 €. Elle comprend en dépenses, les frais de gestion du port et les dépenses restant à charge du propriétaire pour le camping municipal et l'aire de camping-car. En recettes, figurent les produits des activités port, la location du bâtiment du port et la redevance d'occupation du domaine public du camping et aire de camping-car versée par le délégataire.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 35 789 € avec un report excédentaire de 9 964 €. Les inscriptions en investissement portent sur des crédits de principe et de précaution afin de pallier, dans la mesure des moyens limités, les éventuels besoins survenant en cours d'exercice.